

OBJET RAPPORT ANNUEL 2012
DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)

SAINT-DENIS UNE VILLE POUR TOUS ET PAR TOUS

Préambule

La Loi n° 2055-102, pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 traduit la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à leur problématique ; elle stipule que toute personne handicapée a droit « à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».

La réduction des inégalités, un des axes majeurs du projet municipal de la Ville de Saint-Denis, répond à cet objectif.

La Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Saint-Denis, mise en place en septembre 2008 (Délibération n° 08/6-03), apporte son concours à la politique municipale en faveur des personnes handicapées.

I Les missions de la Commission Communale d'Accessibilité

Composée d'élus municipaux et de représentants d'associations de personnes en situation de handicap, elle a pour missions de :

- dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports, d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles ;
- faire toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les travaux de la CCA doivent faire l'objet d'un rapport annuel, présenté au Maire et à son Conseil Municipal, transmis également au Préfet de Région, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Il est à noter que les travaux de la CCA de Saint-Denis sont menés en partenariat avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la CINOR, en charge du volet « transports et déplacements » de l'accessibilité des personnes handicapées.

II Les modalités de fonctionnement de la CCA

La CCA est une instance de dialogue, de concertation et un outil d'aide à la décision ; elle a un rôle consultatif.

La CCA s'est réunie à deux reprises.

Rapport n° 13/2-18

Son champ d'application concerne :

- l'inventaire des infrastructures accessibles sur le territoire communal, au niveau du tourisme, de la culture, des loisirs, du bâtiment ;
- la mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés intervenant sur le territoire de la Ville ;
- la définition d'un programme d'actions pluriannuelles visant à élaborer un Plan Concerté de Mise en Accessibilité de la Ville.

A cet effet, quatre ateliers thématiques ont été mis en place :

- Equipements Publics, Voirie, Transport ;
- Loisirs, Culture, Sport ;
- Logement, Cadre de Vie ;
- Vie Sociale et Insertion.

III Principales actions menées en 2012

Trois principes fondamentaux ont guidé les travaux de la Ville afin que soient respectés les droits des personnes handicapées :

- prendre en compte toutes les formes de handicap,
- améliorer l'accessibilité de façon significative,
- faire changer le regard sur les personnes handicapées.

Les actions suivantes constituent les principales actions mises en œuvre, soumises à l'avis de la CCA ou portées à la connaissance de ses membres :

- accessibilité des établissements recevant du public de catégories 1 et 2 : sur les 8, 5 d'entre eux ont été mis en accessibilité ;
- accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics réalisée en 2011 et 2012 (transport, carrefours...) ;
- accessibilité des écoles et des sites sportifs : depuis 2009, plus de 29 écoles ont bénéficié de travaux d'accessibilité et différentes actions auprès du personnel ont été menées, notamment en matière de formation, pour l'accueil d'enfants handicapés, ainsi que de nombreux sites sportifs ;
- recensement des logements accessibles : en partenariat avec les bailleurs sociaux de la Ville au nombre de 1 094 ;
- emploi des personnes porteuses de handicap : 17 en 2012 ;
- accès au sport : formations spécifiques des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives ;

Rapport n° 13/2-18

- manifestations : Journées Européennes du Patrimoine 15 et 16 septembre 2012 ;
 - * Journée Internationale du Handicap : le 3 décembre 2012 sur le site de Champ-Fleuri, journée d'animations sportives et culturelles, de sensibilisation, pour changer le regard sur le handicap ;

Ces actions ne constituent pas une réponse exhaustive aux besoins en matière d'accessibilité des personnes handicapées.

Elles constituent une étape vers une amélioration significative de l'accessibilité en faveur des personnes handicapées.

La Ville de Saint-Denis s'est donnée comme ambition, de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre et dans tous les domaines de la vie quotidienne.

La Commission Communale d'Accessibilité permet de promouvoir cet objectif, à travers une véritable dynamique instaurée entre les différentes instances concernées par le Handicap, y compris les dionysiens.

Ses travaux se poursuivront durant l'année 2013, afin d'optimiser les moyens disponibles et d'améliorer les réponses apportées aux personnes handicapées.

Le rapport détaillé des travaux de la CCA pour l'année 2012 est joint en annexe.

Je vous demande donc de prendre acte du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2012.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130427-13218-1-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/04/2013



Gilbert ANNETTE

**OBJET RAPPORT ANNUEL 2012
 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n°2005-102 du 11 février 2005 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/6-03 du Conseil Municipal en séance du 6 septembre 2008 portant création et composition de la Commission Communale d'Accessibilité ;

Vu la Délibération n° 10/2-37 du Conseil Municipal en séance du 24 avril 2010 portant modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité ;

Vu la Délibération n° 10/6-12 du Conseil Municipal en séance du 20 novembre 2010 portant modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité ;

Sur le RAPPORT N°13/2-18 du Maire ;

Vu le rapport de Madame PELTIER Hélyette, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)**

Prend acte du rapport de la Commission Communale d'Accessibilité pour l'année 2012.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130427-13218-2-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/04/2013



Gilbert ANNETTE



*Direction des Actions Sociales
et de Solidarité/ Pôle Intégration*

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

MAIRIE DE SAINT-DENIS

2012

SAINT DENIS, VILLE POUR TOUS ET PAR TOUS

5 avril 2013

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130427-13218-3-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

1 - Préambule

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été adoptée en vue de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société, des personnes porteuses de handicap.

Plusieurs éléments en constituent la nouveauté :

- la prise en compte de **tous les handicaps** ;
- la volonté de traiter **l'intégralité de la chaîne du déplacement** (voirie et transports, pour éliminer toute rupture dans les déplacements) ;
- enfin, l'instauration par le législateur de **mesures concrètes** (obligations techniques, moyens d'organisation et de concertation) pour répondre aux objectifs fixés par la loi.

La prise en compte de tous les handicaps

Sachant que : « constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. », la mise en accessibilité concerne **l'ensemble des personnes à mobilité réduite** : handicaps moteurs, visuels, auditifs, cognitifs, mentaux de même que les personnes vulnérables comme les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes...

L'accessibilité affiche une notion d'égalité d'accès citoyenne. Cette dimension amène à devoir concevoir une ville accessible à tous.

2 - Eléments de contexte :

La Ville de Saint-Denis compte 146 708 habitants (INSEE 2010). D'après les informations disponibles, il y a 5475 personnes porteuses de Handicap (Adultes et Enfants – Source MDPH 2011) à Saint-Denis.

3 - La Commission Communale d' Accessibilité (CCA) de Saint -Denis

Rappel

La loi du 11 février 2005 engage les collectivités à :

- élaborer le Schéma Directeur d' Accessibilité des transports (SDA),
- élaborer un Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE),
- constituer une commission communale ou intercommunale d'accessibilité (pour les communes de plus de 5 000 habitants),
- élaborer le volet « accessibilité » du PDU,
- se coordonner avec les AOT (Autorités Organisatrices de Transports) et les AO (Autorités Organisatrices) compétentes pour le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

Par Délibération n°08/6-03 en séance du 6 Septembre 2008, l'exécutif municipal a voté la création de la Commission Communale d' Accessibilité, conformément à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

Accusé de réception en préfecture
074-219740115-20130427-132183-0-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Pour mémoire, dans le cadre du dispositif règlementaire en vigueur la Commission Communale d'Accessibilité, a pour objet :

- de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- d'établir un rapport annuel.
- de faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Maire préside la Commission et arrête la liste de ses membres pris parmi les représentants :

- de la collectivité,
- des associations d'usagers,
- des associations représentant les personnes handicapées.

La Commission Communale d'Accessibilité de la Ville est actuellement constituée :

- du Maire (ou de son représentant),
- de quatre membres issus du Conseil Municipal,
- d'un représentant des associations d'usagers,
- de trois représentants des personnes handicapées.

1. Membres issus du Conseil Municipal → 5 sièges

- **EUPHRASIE Didier,**
- **VARONDIN Frédéric,**
- **VICTORIAT RETOURNAT Danielle,**
- **CHEFIARE Claudine,**
- **PELTIER Héliette**

2. Représentant des associations d'usagers → 1 siège

- **DRULA Chantal**
Membre d'un Club de Troisième âge

Délibération n° 10/2-37

3. Représentant des associations de personnes handicapées → 6 sièges

- **MULLER Richard**
Représentant l'association TEC-TEC DV (Déficients Visuels) - Valentin HAU-Y - 19 Chemin des Payet - 97432 Ravine des Cabris ;
- **PREVOT Martine**
Représentant l'Association Réunionnaise contre les Myopathies - 25 Avenue des Badamiers - L'Ermitage - 97434 Saint-Gilles-les-Bains ;
- **PAYET Jean Philippe**
Représentant l'ARPEDA (Association Réunionnaise des Parents d'Enfants Déficients Auditifs) - 21 Rue Monthyon - 97400 Saint-Denis ;
- **DORO Françoise**
Présidente de l'ARIAPH (Association Réunionnaise pour l'Insertion et l'Accompagnement des Personnes en situation de Handicap) - 2 Allée des Onyx - Bellepierre - 97400 Saint-Denis ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130427-13218-3-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

- **CAZANOVE Rachel**
Présidente de l'association COLLECTIF AVEC - 7 Cité Ah-Soune - 97400 Saint-Denis ;
- **MAILLOT Jean-Marc**
Président du CRSA (Comité Régional du Sport Adapté) - 1 Rue de la Digue - 97490 Sainte-Clotilde.

Les rôles et modalités de fonctionnement de la CCA

Cette commission a un rôle consultatif, c'est une instance de concertation et de dialogue. Elle ne se substitue pas aux commissions départementales de sécurité et d'accessibilité chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation des projets de construction. Elle peut être saisie, pour avis, sur toute question ayant trait à sa compétence.

A Saint Denis, son organisation et son fonctionnement reposent sur au moins trois rencontres annuelles.

Elle s'inspire des travaux de 4 ateliers différents qui sont constitués des représentants des services de la Ville, ainsi que des associations de personnes porteuses de handicap, qui travaillent sur des thématiques différentes et proposent des avancées en terme d'accessibilité sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Il est à noter que ce rapport rend compte des principales actions menées par la ville et ne prétend pas être exhaustif, l'ensemble des données relatives à l'accessibilité au niveau de la Commune étant disponible et régulièrement communiqué aux membres de la commission.

4 - L'accessibilité des Equipements publics –Voiries et Transports de la ville de Saint Denis.

a) La voirie : des objectifs ciblés

La Commune de Saint-Denis a prédéfini une zone d'environ 55 km de voirie.

L'analyse de l'Accessibilité réalisée a porté sur une linéaire d'environ 55 km de voirie, et les propositions d'aménagements portent sur un linéaire prioritaire et définis de 27 km, soit :

- l'ensemble des passages piétons de la zone d'étude
- l'interface entre la voirie et les Etablissements recevant du Public (ERP) indiqués sur le Plan de la zone d'étude.
- la localisation de l'ensemble des places GIG GIC.

La loi n'impose **pas de délai pour la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics** contrairement aux systèmes de transports qui doivent être accessibles dans un délai de 10 ans à compter de la publication de la loi, soit au plus tard le 12 février 2015.

En fonction des différents types de handicaps, des contraintes et des besoins différents sont à prendre en compte :

Utilisateurs de fauteuil roulant

- se déplacer sur les sols meubles, glissants ou inégaux.
- franchir des obstacles et des dénivelés
- franchir des passages étroits

Atteindre le registre en préfecture
974-219740115-20130427-13218-3-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

- saisir, utiliser des objets, des équipements
- voir à certaines hauteurs

Personnes ayant des difficultés motrices

- se déplacer sur des sols peu ou pas praticables ou encombrés d'obstacles
- se déplacer sur de longues distances sans pouvoir se reposer
- se déplacer rapidement
- franchir sans appui des marches ou des dénivelés
- franchir sans appui des passages étroits
- rester debout longtemps

Personnes ayant des déficiences visuelles

- voir (comprendre) les « grandes formes »
- distinguer les couleurs
- lire ce qui est « écrit fin »
- déchiffrer la signalisation
- se repérer dans l'espace
- s'orienter, se déplacer en sécurité (obstacles, autres usagers à pied, en deux roues, en voiture)

Personnes ayant des déficiences auditives

- distinguer les sons
- se déplacer en sécurité

Personnes ayant une incapacité cognitive

- comprendre la signalétique
- mémoriser un itinéraire
- se repérer dans l'espace

Personnes ayant des incapacités cardio-respiratoires ou viscérales

- se déplacer sur de longues distances sans pouvoir se reposer
- franchir des dénivelés sans pouvoir se reposer
- rester debout longtemps
- se déplacer longtemps sans pouvoir aller aux toilettes

Enfants

- se déplacer sur de longues distances
- rester debout longtemps
- atteindre certaines hauteurs
- voir à certaines hauteurs
- lire ou comprendre des informations complexes

Personnes âgées ou fatigables

- difficultés motrices
- réduction des capacités visuelles, auditives et de la mémorisation

Une programmation et une hiérarchisation des travaux par zones géographiques est en cours :

La ville de Saint-Denis a fait le choix d'envisager la programmation par zones géographiques, sur la base d'un budget annuel de (500 000 € HT).

Elles s'échelonnent de la manière suivante :

1 Barachois

9,4 km

2 Centre ville

5,3 km

Accuse de réception en préfecture
87-2015-20130427-13218-3-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

3 Source	2,1 km
4 Butor	2,7 km
5 Montgaillard	2,2 km
6 Boulevard Sud - Sainte-Clotilde	0
7 Avenue de Lattre de Tassigny - Sainte-Clotilde	0,9 km
8 Moufia	0
9 Chaudron	2,5 km
10 Prima	1,4 km
11 Technopole	0,4 km

Sur la base de la hiérarchisation par zones géographiques, un échancier est réalisé. Les aménagements proposés pourraient s'échelonner sur 18 ans, de 2012 à 2030, pour un coût global de 9 480 200 € HT, incluant obligations et recommandations. **A noter que cette planification demeure théorique et pourra être modulable en fonction des orientations et des projets urbains de la ville.**

b) La mise en accessibilité des voiries réalisée en 2011 et 2012

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

- **aménagement de 19 carrefours pour PMR (800 000 €) ;**
- **aménagement des berges de la Rivière Saint-Denis (10 000 000 €) ;**
- **réalisation de la Passerelle de la Liberté ;**
- **réalisation d'un ouvrage d'art sur la Ravine Boucan Launay (900 000 €) ;**
- mise en œuvre du nouveau plan de circulation et reprise des enrobés sur les voiries attenantes (Saint-Joseph Ouvrier...) ;
- **réfection des voiries Saint-Jacques/ Amédée Bédier ;**
- réhabilitation de l'impasse des Girimbelles, amélioration de l'offre stationnement ;
- aménagement de l'allée Alexandre Dumas ;
- aménagement de l'allée des Zinnias (continuité piétonne avec Marcel Pagnol) ;
- aménagement de la rue Edmond Rostand ;
- aménagement de la rue du Couvent ;
- réalisation du parking « bibliothèque Montagne 8ème » ;
- réalisation d'un cheminement piétonnier et d'un parking à la rue des Poivriers à Montgaillard ;
- **réhabilitation complète de la rue « Tessan » : 2 500 000 €**
- **réhabilitation de la rue Méziaire Guignard.**

Il est à signaler des projets pilotes, réalisés en équipes et partenariat externe et/ou interne :

- aménagement de la rue du Général de Gaulle ;
- extensions du TCSP (études) ;
- Nouvelle Entrée Ouest (études).

c) Le transport

- Les 723 arrêts de bus du réseau CITALIS (un recensement de l'arrêt de bus situé sur Saint Denis a été fait). La SODIPARC lance un avis de consultation en 2013 pour la mise en accessibilité des arrêts principaux du réseau.
- Le réseau CITALIS compte à ce jour 36 bus équipés de plateforme pour fauteuil roulant. Toutefois comme les arrêts de bus ne sont pas accessibles et que les chauffeurs ne savent pas utiliser les plateformes de leur véhicule, la conclusion suivante s'impose : la chaîne de déplacement n'est pas

Accusé de réception en préfecture
974-249740132019942713248305
Date de réception préfecture : 30/04/2013

- Le CCAS de la Ville de Saint Denis a mis en place depuis 2012 un service de transport pour les personnes handicapées et ou âgées et s'est doté de 4 Mini bus adaptés (dont 1 équipé pour les fauteuils roulants). Pour un meilleur accompagnement des publics accueillis, le CCAS a mis en place une formation pour ses chauffeurs, qui a été réalisée en décembre 2012 par " Challenge Mobilité". Les transports ont lieu **à la demande** du lundi au vendredi (trajets autorisés : uniquement sur Saint Denis : courses, démarches administratives), et sur demande en soirée, ou le week end pour des activités exceptionnelles où évènements particuliers (Marchés de Nuit, Animations Nocturnes, fêtes de Saint Denis...)

d) Les ERP

Les ERP (Etablissement Recevant du Public) ont été identifiés. Il s'agit : des bâtiments publics (mairie, crèche, bibliothèque...), des établissements scolaires, des équipements sportifs, des commerces.

1 - Les ERP de catégories 1 et 2 (au nombre de 8)

Suite aux diagnostics des huit ERP de catégories 1 et 2 et aux rapports qui ont été faits sur chaque site, des travaux d'accessibilité ont été réalisés sur 5 des huit ERP, et notamment sur l'hôtel de Ville.

- | | |
|---|--|
| - Hôtel de Ville (nouvel et Ancien)
Accessibilité Partielle – 2012 | - Stade Jean Ivoula
Travaux Accessibilité 2012 (en cours) |
| - Piscine - Chaudron
Accessibilité Partielle – 2010 | - Gymnase II canons
Accessibilité Partielle – 2011 |
| - Eglise Saint-Jacques
Accessibilité 2012 | |

L'Hôtel de ville est depuis plusieurs mois maintenant, en travaux. Il s'agit de mettre le bâtiment en conformité, afin que ce dernier réponde aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Plusieurs difficultés compliquaient l'accès aux personnes à mobilité réduite : la différence d'altimétrie entre l'ancien et le nouvel Hôtel de Ville, un cheminement compliqué, une mauvaise accessibilité générale des équipements et des espaces extérieurs.

Les travaux portent sur la pose d'une rampe d'accès vers l'entrée principale, l'installation d'un ascenseur entre le parvis et le niveau bas de l'ancien Hôtel de Ville, la mise en œuvre d'un cheminement adapté depuis la rue de Paris jusqu'à l'ascenseur, et la création de places de parking adaptées. Les escaliers extérieurs seront également mis en conformité, l'éclairage des cheminements amélioré et une signalétique spécifique sera posée pour permettre à tous d'accéder aux services de la Ville.

2 - Les ERP de catégories 3 et 4

Suite aux diagnostics réalisés sur les Mairies annexes (13) et centres Municipaux (5), des travaux de mise en accessibilité ont été faits sur cinq d'entre eux, il s'agit de :

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20130427-13218-3-b-DE Date de réception préfecture : 30/04/2013

• **Les Mairies Annexes :**

Mairie Annexe du Chaudron
Accessibilité - 2011

Mairie Annexe de Sainte-Clotilde
Accessibilité - 2012

Centre Municipal de la Source
Accessibilité Partielle

Mairie Annexe du Brûlé
Accessibilité Partielle

Mairie Annexe de la Montagne 8ème
Accessibilité Partielle

e) Les écoles maternelles et primaires (77)

Il y a eu depuis 2011 des travaux d'accessibilité réalisés sur **29 écoles** de la Ville.

Maternelle Flamboyants
Accessibilité - 2012

Maternelle Petite Ile
Accessibilité - 2011

Primaire Bory de Saint-Vincent
Accessibilité - 2011

Primaire Maxime Laope
Accessibilité - 2011

Elémentaire Ruisseau Blanc
Accessibilité - 2011

Maternelles les Bancouliers
Accessibilité - 2011

Maternelle Gisèle Calmy
Accessibilité Partielle - 2012

Elémentaire Bois Noirs
Accessibilité - 2011

Maternelle la Source
Accessibilité Partielle - 2011

Ecole Application Bellepierre
Accessibilité Partielle - 2012

Elémentaire les Lilas
Accessibilité - 2011

Maternelle les Rubis
Accessibilité Partielle - 2011

Maternelle les Camélias
Accessibilité - 2012

Maternelle Aurore
Accessibilité - 2011

Primaire Philibert Commerson
Accessibilité Partielle - 2012

Maternelle les Eglantines
Accessibilité - 2011

Elémentaire Joinville
Accessibilité - 2011

Primaire Piton Bois-de-Nèfles
Accessibilité Partielle - 2011

Maternelle Michel Debré
Accessibilité - 2012

Elémentaire Bois Noirs
Accessibilité - 2011

Maternelle la Source
Accessibilité Partielle - 2011

Elémentaire Bois de Nèfles
Accessibilité - 2012

Elémentaire les Lilas
Accessibilité - 2011

Maternelle les Rubis
Accessibilité Partielle - 2011

Primaire Brûlé
Accessibilité Partielle - 2012

Maternelle Aurore
Accessibilité - 2011

Primaire Philibert Commerson
Accessibilité Partielle - 2012

Maternelle Tamaris
Accessibilité - 2012

Maternelle Herbinière Lebert
Accessibilité Partielle - 2011

f) Les sites sportifs

7 sites sportifs ont été mis en accessibilité, il s'agit de :

Piscine - Source

Accessibilité Partielle - 2011
Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130427-13218-3-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Gymnase - Joinville

Accessibilité - 2011

Stade de football - Montagne 8ème

Accessibilité - 2011

Stade de football - Bretagne
Accessibilité - 2010

Gymnase - Moufia
Accessibilité Partielle - 2011

Piscine - Montagne
Accessibilité Partielle - 2012

Piscine - Moufia
Accessibilité Partielle - 2012

g) Divers bâtiments communaux ont été mis en accessibilité

Il s'agit de :

Maison de quartier Fougères
Accessibilité Partielle - 2012

Maison de quartier Bellevue
Accessibilité - 2011

Léproserie
Accessibilité 2012

Ecole de Musique Loulou Pitou
Accessibilité - 2012

Crèche Sœur Colette
Accessibilité - 2012

Salle Polyvalente de la Montagne
Accessibilité - 2012

Micro Crèche Eglantine
Accessibilité - 2012

PALAXA
Accessibilité - 2012

BCD Champ-Fleuri
Accessibilité - 2012

Eglise Délivrance
Accessibilité 2012

h) Vie sociale et Insertion

La loi du 11 février 2005 impose aux employeurs publics ayant au moins vingt agents, à une obligation d'emploi de travailleurs handicapés équivalente à 6 % de leur effectif total, sous peine de pénalité financière. Actuellement, le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la Ville de Saint-Denis s'élève à 1,60% (soit 47 travailleurs handicapés) et la collectivité a dû verser en 2012, la somme de 482 742 euros d'amende au FIPHFP au titre de 2011.

Pour tendre vers le taux légal d'emploi de 6 % et s'acquitter de la pénalité financière, la Ville de Saint-Denis a mis en œuvre une politique globale en faveur des personnes porteuses de handicap par la mise en place d'actions concrètes.

Ainsi, l'axe du recrutement et intégration de nouveaux collaborateurs handicapés est une réponse concrète aux impératifs légaux et témoigne du fort engagement politique pour l'égalité des chances et la lutte contre la discrimination.

Les actions menées en 2012 :

- appropriation des textes et mesures en faveur de l'emploi et de l'accessibilité ;
- rencontres avec les institutions (FIPHFP, MDPH, CAP Emploi, CGSS, ESAT, CNFPT sur différentes thématique liées à l'embauche ou au maintien dans l'emploi des personnes handicapées) ;
- accompagnement des agents travailleurs handicapés recrutés en CAE en lien avec CAP Emploi ;
- travail de réflexion avec les services internes de la Ville sur la mise en œuvre de procédures concernant le handicap et l'emploi.

17 personnes porteuses de handicap ont été recrutées par la ville en 2012. Elles ont été positionnées à la direction du Projet Educatif global sur des postes de : secrétaire scolaire, ASEM, cantinière surveillante, accompagnateur de bus, agent polyvalent d'entretien, agent polyvalent des écoles.

974-219740115-20130427-13218-3-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

i) Loisirs, Culture et Sports

La formation des ETAPS

Les ETAPS de la Ville après avoir suivis en 2011 la formation en direction de toutes les formes de Handicap (5) prévue par la loi du 11 février 2005, ont en 2012 poursuivis une formation complémentaire, le module A du certificat de qualification handisport Activités physiques pour tous. Le Certificat de Qualification Handisport est une formation complémentaire destinée à des personnes possédant un BEES ou un diplôme fédéral donnant les mêmes prérogatives d'encadrement, souhaitant ouvrir leur pratique au public handicapé moteur, physique, visuel ou auditif. Il se compose de deux modules : le module A et le module B.

Le module A est un module théorique qui permet d'acquérir les connaissances relatives au milieu environnemental des personnes ayant un handicap moteur, visuel ou auditif, au mouvement Handisport et les définitions des différentes pathologies rencontrées à la Fédération Française Handisport et leurs conséquences sur le plan sportif.

Ils animent des activités sportives tout au long de l'année à St Denis pour les jeunes et adultes porteurs de Handicap : athlétisme, basket-ball, body karaté, escrime, golf, natation, poney,...

La journée internationale du Handicap

La commune de SAINT-DENIS organise, depuis trois ans, dans le cadre de la journée mondiale du handicap, une rencontre entre jeunes porteurs de handicap. Au cours de cette journée, des élèves :

- des CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire en école élémentaire),
- des ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire au collège et lycée)
- des jeunes issus d'UE (Unité d'Enseignement en établissement spécialisé de type IME, IMP et IMPRO) sont invités à participer à des ateliers sportifs permettant des rencontres entre eux. Cette rencontre présente un vif succès auprès de ces jeunes. Cette journée est aussi l'occasion de mettre en avant les difficultés de la vie au quotidien, de la difficulté de la relation dans la société de manière générale. Par ailleurs, cette journée permet de mettre sous les feux de la rampe les potentialités de chacun.

Une des idées fondamentales de cette journée est la sensibilisation de la population à la différence.

La culture

A l'occasion des journées du patrimoine, le 15 et le 16 Septembre 2012, des ateliers ont été préparés et animés par des déficients visuels. Ils ont rencontré un vif succès auprès du public, ont permis tant de sensibiliser le public au Handicap et que de valoriser le savoir faire et les compétences des personnes porteuses de Handicap.

j) Logement et cadre de vie

La démarche de la ville a pour objet une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux, en faveur des personnes porteuses de handicap. Pour cela, une mobilisation de tous les acteurs (Mairie, associations, bailleurs sociaux, services de la ville,...) est nécessaire.

974-219740115-20130427-13218-3-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Le recensement des logements accessibles a débuté en 2011 et a pu être possible grâce à un imprimé type qui a été élaboré en amont avec l'ensemble des bailleurs sociaux et des associations partenaires de la ville dans le cadre de la commission communale d'accessibilité.

Parallèlement, un logiciel a été créé (CASIN) qui permet le recensement des logements accessibles et qui sera à disposition de l'ensemble des bailleurs sociaux. Ce logiciel a été livré en Mai 2012, et la saisie des données s'est faite en Octobre 2012.

A ce jour, 90% des données sont saisies, et nous avons recensé un total prévisionnel de 1094 logements accessibles à tous handicaps et séniors sur Saint Denis (367 handicaps moteurs, 767 sensoriels et cognitifs).

5 - Conclusion

L'ensemble de ces actions menées constituent une étape vers une amélioration progressive de l'accessibilité en faveur des personnes handicapées.

Elles ne sont pas une réponse exhaustive aux besoins en termes d'accessibilité : les démarches seront poursuivies pour un meilleur accès des personnes porteuses de handicap. En concluant ce rapport, les membres de la Commission communale d'accessibilité réunis en séance plénière faisaient le constat suivant : la mobilisation des associations au sein de la commission est constante et apporte une véritable plus-value aux travaux de la commission. Pour optimiser la qualité du partenariat tant en interne qu'en externe, il est important que chaque acteur reste mobilisé.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20130427-13218-3-b-DE
Date de réception préfecture : 30/04/2013

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/04/2013



Gilbert ANNETTE